

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

ID : 090-249000241-20161006-2016 07 24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 6 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE membres titulaires et Bernard CERF membre suppléant.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir: Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Christine DEL PIE à Denis BANDELIER, Marie Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Jean Louis HOTTLET, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 septembre	Le 28 septembre	En exercice	41
.	*	Présents	30
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

2016-07-24 Budget annexe bâtiment relais des Chauffours-Décision modificative n°1 Rapporteur : Christian RAYOT

Pour être au plus juste de la nomenclature des services publics, il est nécessaire de créer plusieurs articles budgétaires à la section de fonctionnement pour le paiement des taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement et redevance d'archéologie préventive). Pour ce faire, il convient que le budget général fasse une subvention exceptionnelle de 13 549 € HT au budget annexe.

Envoyé en préfecture le 13/10/2016 Reçu en préfecture le 13/10/2016 Affiché le

Levresalt

Fonctionnement : <u>Dépenses</u> : Chapitre 011 Compte

63513:

+ 13 549 € FHT -20161006-2016_07_24-DE

Fonctionnement: Recettes: Chapitre 77 Compte

774:

+ 13 549 € HT

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire		
Code INSEE	CCST bat rel Chauffours DELLE (61500)	DM n°1	2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Transfert des dépenses du BG au budget annexe

Distantia	Dépenses (1)		Recette	(1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-63513 : Autres impôts locaux	0,00 €	13 549,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	13 549,00 €	0,00 €	0,00 €
R-774: Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 549,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 549,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	13 549,00 €	0,00 €	13 549,00 €
Total Général		13 549,00 €		13 549,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

• d'approuver la Décision Modificative N°1 du Budget annexe du bâtiment relais des Chauffours à Delle.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

Le Président,

Christian 2016

Le Président,

Christian 2016

Christian 2016